DECISIONS ET RESOLUTIONS DE LA XVIIème

ASSEMBLEE GENERALE.

Selon la décision de l'Assemblée Générale précédente, la première question soumise à l'Assemblée a été l'éventuelle modification de l'ancien article 20 des Statuts qui définit le principe du vote national (une voix par pays quelque soit le nombre d'archives). Après avoir entendu une défense voix par archive, faite par Mr. LINDGREN, et une défefense du point de vue opposé, une voix par pays, faite par Mr. MARIANOFF, l'Assemblée Générale a voté le maintien de l'ancien principe du vote national, c'est-àdire une voix par pays, à 13 voix contre 7.

- 2. L'Assemblée Générale a accepté comme procès verbal définitif de l'Assemblée Générale d'Amsterdam, le "Résumé à titre Informatif des Décisions et Résolutions de la XVIe. Assemblée Générale". A l'unanimité.
- 3. L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité)les rapports des Président, Secretaire Générale Secretaire Executif, pour l'exercise écoulé, tout en donnant titre au Comité Directeur pour la même période.
- 4. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la lettre de la Cinemateca Argentina et après avoir constaté que le Film inseum de Rio de la Plata avait déjà été accepté comme membre provisoire lors de la précedente Assemblée Générale, a reconfirmé cette qualité au Film Museum. Par 20 voix contre I.
- 5. L'Assemblée Générale a confirmé l'admission par le Comité Directeur de la Cinemateca de Cuba en qualité de membre provisoire. A l'unanimité.
- 6. L'Assemblée Générale a confirmé l'admission par le Comité Directeur du Holywood Motion Pictures Museum en qualité de membre provisoire.

 A l'unanimité.
- 7. L'Assemblée Générale a confirmé l'admission par le Comité Directeur de la Fédération des Archives du Corée du Nord en qualité de membre provisoire. A l'unanimité.
- 8. L'Assemblée Générale a confirmé l'admission par le Comité Directeur de l'Israël Film Institute Archive Library en qualité de membre provisoire . I2 oui / 6 non / 3 abstentions.
- 9. L'Assemblée Générale a confirmé l'admission par le Comité Directour de la Cinemateca Venezolana en qualité de membre provisoire.
 A l'unanimité.
- IO. L'Assemblée Générale a confirmé l'admission par le Comité Directeur de la Cinemateca Universitaria du Chili en qualité de membre provisoire. - I8 oui / I non /

- II. L'Assemblée Générale a reconfirmé la qualité de membre provisoire aux organismes suivants:

 Commonwealth National Library Film Division A l'unanimité.

 Cinemateca do Museu de Arte Moderna de Rio I7 pour / I contre /

 I abstention.

 Canadian Film Institute Archive Committee A l'unanimité

 Cinemathèque Tunisienne I7 pour / 2 contre /
- I2. L'Assemblée Générale a reconfirmé la qualité de membre correspondant aux organismes suivants: China Film Archives - A l'unanimité Cinémathèque d'Egypte - A l'unanimité National Library of Ireland. - A l'unanimité.
- 13. L'Assemblée Générale, après avoir entendu un exposé des motifs qui justifient cette décision et notamment le fait que le CICT poursuit des tâches qui touchent au domaine de la FIAF, a voté à l'unanimité l'adhésion de la FIAF au Conseil International du Cinéma et de la Télévision.
- I4. L'Assemblée Générale a recommandé au Comité Directeur d'étudier les modalités d'adhésion et les possibilités d'affiliation l'année prochaine au Conseil International des Musées et au Conseil International des Archives. - A l'unanimité.
- 15. Après avoir discuté, modifié, approuvé article par article les Statuts de la Fédération, l'Assemblée Générale a procédé au vote formel sur l'ensemble des Statuts et les a approuvé à l'unanimité.
- I6. Après avoir discuté, modifié, approuvé article par article les Règlements de la Fédération, l'Assemblée Générale a procédé au vote formel sur l'ensemble des Règlements et les a approuvés à l'unanimité sauf abstêntion provisoire du Gosfilmofond sur les chapitres VIII à XII dont il n'avait pas de traductions
- 17. L'Assemblée Générale approuve les rapports du Trésorier et des Commissaires aux Comptes. Elle décide:
 - a. que les membres provisoires payeront le tiers du montant des côtisations dûes par les membres effectifs. A l'unanimité.
 - b. qu'aucun membre effectif ne pourra obtenir une réduction du montant de la cotisation à un éhiffre inférieur au montant payé par les membres provisoires. - A l'unanimité.
 - c. que jusqu'à plus ample informé elle acceptait que le paignent de la moitié de la cotisation soit versée au Siège de la FTAF, l'autre moitié étant versée au Siège de la Section. A l'unanimité.

Comericano latine

d. d'annuler les cotisations dûes par la Cinemateca Columbiana pour 1959 - 1960, d'accepter la somme de 400 francs Suisses pour 1961 et de fixer la cotisation pour 1962 à 520 francs Suisses. 21 pour / I contre / I abstention/

e. de rejeter la demande de réduction du Kanune Filmo Namayesh (Iran), d'annuler les cotisations dûes pour 1959 et 1960, de réclamer 400 francs Suisses pour 1961 et de fixer la cotisation pour 1962 à 520 francs Suisses. - 20 pour / 2 contre / I abstention/

f. de fixer la cotisation pour 1962 pour l'Osterreichische Filmarchiv (Vienne), le Museo del Cinema (Turin) et la Cinémathèque du Marco (Rabat) à I.550 francs Suisses. - A l'unanimité.

g. de recommander au Comité Directeur d'étudier la possibilité du transfert du compte en banque. - A l'unanimité.

I8. L'Assemblée Générale a procédé aux élections du nouveau Comité Directeur:

President: TOEPLITZ 23 / 23

Secretaire Général: LEDOUX 22 / I abstention Trésorier: LAURITZEN 22 / I abstention

Repr.Amérique du Nord: GRIFFITH 23/23

Repr. Amérique du Sud: SALES GOMES 23/23

Suppleants: MONTY POGACIC

SVOBODA

Membres: PRIVATO 22 03
VOLKMAN 21
LINDGREN 20
BERKESI 18
FIORAVANTI 15

DE VAAL II - au 2ième tour 9

I'Assemblée Générale à l'unanimité a décidé de transmettre au Comité Directeur la discussion et la décision du lieu de la prochaine Assemblée Générale en tenant en vue des 3 propositions: Vienne Rome A Yougoslavie et la date pour fin Juin ou début Juillet.

20. L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de programme de la prochaine réunion : 2 jours de réunion de l'Assemblée Générale.

I jour consacré à manifestation d'ordre esthétique, historique, culturelle.

I jour de réserve.

2I. En ce qui concerne le Congrès 1963, à Bruxelles, l'Assemblée Générale a accepté à l'unanimité le principe d'une grande exposition mondiale du cinéma, avec la collaboration des membres.

Elle a demandé à Mr.LEDOUX de préparer un premier projet (pour la fin Novembre) qu'il présentera au Comité Directeur, qui nommera ensuite un Comité de Spécialistes pour approfondir l'étude de ce projet.

- L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de prendre en considération le rapport de Mr.LEDOUX sur les relations FIAF -FICC, et le projet d'accord entre les 2 Fédérations.

 Constatant qu'il n'existe pas de document qui soit agréé par les 2 Fédérations, l'Assemblée Générale charge les 2 repporteurs, Messrs. LINDGREN et LEDOUX (aidés par Messrs.GRIFFITH et BANASZMIE-WICZ) d'étudier les deux projets d'accord, de prendre contact avec les représentants de la FICC, et de présenter au Comité Directeur un projet d'accord agréé par les deux Fédérations, et qui sera ensuite circulé entre les membres de la FIAF.
- 23. L'Assemblée Générale a approuvé le rapport de Mr.LEDOUX sur le catalogue des longs metrages muets, a confirmé qu'il était prévu exclusivement pour l'usage interne des membres de la FIAF qui y auront participé, que les films seront classés principalement par pays d'origine, et que seront imprimés 3 exemplaires par archive au maximum.
- 24. A l'unanimité l'Assemblée Générale a accepté le rapport de lir.VOLKHAN sur les travaux de la Commission de Préservation des films, et l'en a remercié. Elle a reconfirmé cette Commission, réunie à Viesbaden sous la présidence de Mr.VOLKMAN et elle attend ses rapports ultérieurs au Comité Directeur et à l'Assemblée Générale, avec ses meilleurs voeux pour le succès de ses travaux.
- 25. L'Assemblée Générale à l'unanimité, remercie Mr. DE VAAL pour son rapport sur le Centre de Circulation:
 - I. Elle fait appel à tous les membres qui sont prêts à fournir des films au Centre, afin qu'ils les envoyent avant la fin de l'année 1961.
 - 2. Donne pleins pouvoirs au Directeur du Centre quant à l'organisation de la distribution des films, en lui recommandant d'envoyer la liste des films disponibles à tous les membres de la Fédération, la priorité des prêts étant réservée aux archives nouvellement formés.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de créer une Commission Permanente de programmes d'Echanges, composée de MF\$.MONTESANTI, MONTY et SVOBODA, qui auront le droit de coopter d'autres membres. L'Assemblée Générale a accepté le premier rapport de cette Commission qui a été constitué pendant cet Assemblée Générale: il a recommandé à cette Commission de préparer, en coordination avec Mr.LEDOUX qui a en sa possession la liste des films muets qui se trouvent dans les collections de tous les membres, un projet de I ou 2 programmes internationaux qui pourront être mis en circulation au cours de cette exercice, ces programmes devant se composer au maximum de 7 films de façon à pouvoir être projectés au cours d'une seule semaine. La Commission devra préparer également, pour la prochaine réunion du Comité Directeur, une proposi-

tion pour le thème de la manifestation du prochain Progrès.

Dans le cadre des travaux de cette Commission, un Comité plus large (BRIO, BANASZKIEWICS, GRIFFITH) devra prendre l'initiative d'une commémoration permanente de l'oeuvre de Méliès, en préparant les projets suivants:

- I. établissement d'un catalogue complet des films de Méliès.
- 2. établissement d'une anthologie des films de Méliès.
- 3. établissement d'une première biographie cinématographique des grands maîtres du cinéma, ex commençament pour celle de Méliès
- 4. publication de tout le matériel relatif à G.Méliès.
- 27. L'Assemblée Générale recommande au Comité Directeur d'étudier les possibilités de libre circulation des films entre archives.
- 28. En réponse au télégramme adressé par Mr.MATHOT à Mr.BERKESI, l'Assemblée Générale décide l'envoi de deux télégrammes.
 - I. Mr.BERKESI répond à Mr.MATHOT, l'informant de l'indignation de l'Assemblée Générale quand lui a été communiqué le texte du télégramme.
 - 2. Le Comité Directeur au nom de l'Assemblée Générale répond aux allégations contenues dans le télégramme.